

DISPENSES & EQUIVALENCES

BPJEPS ACTIVITÉS DE LA FORME OPTION HALTÉROPHILIE-MUSCULATION

DISPENSES DES TEP

JE SUIS DISPENSÉ DES TEP SI :

 Je peux attester avoir été inscrit où être inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en haltérophilie ou en force athlétique mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.

ou

- Je suis titulaire d'un des diplômes suivants :
 - BPJEPS AGFF mention D « Haltère, musculation et forme sur plateau »
 - BEES des métiers de la forme
 - BEES d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme
 - BEES haltérophilie, force athlétique, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien
 - Brevet fédéral animateur de remise en forme délivré par la FFHMFAC
 - Brevet fédéral initiateur ou assistant animateur régional délivré par la FFHMFAC ou FFHM
 - Brevet fédéral 1 initiateur délivré par la FFHM
 - Brevet fédéral moniteur ou assistant animateur national délivré par la FFHMFAC ou FFHM
 - Brevet fédéral 2 moniteur FFHM ou « coach haltero »
 - Brevet fédéral entraineur ou entraineur expert délivré par la FFHMFAC ou FFHM
 - Brevet fédéral 3 entraineur délivré par la FFHM
 - Brevet fédéral 3 entraineur délivré par la FFForce
 - Brevet fédéral « coach musculation fonctionnelle » délivrée par la FFHM





DISPENSES DES EPMSP

JE SUIS DISPENSÉ DES EPMSP SI :

- Je peux attester avoir été inscrit où être inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en haltérophilie ou en force athlétique mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.

Ou

- Je suis titulaire d'un des diplômes suivants :
- BPJEPS AGFF mention A « Activités gymniques acrobatiques »
- BPJEPS AGFF mention B « Activités gymniques d'expression »
- BPJEPS AGFF mention C « Forme en cours collectifs »
- BEES des métiers de la forme
- BEES expression gymnique et des disciplines associées
- BEES d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme
- BEES haltérophilie, force athlétique, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien





EQUIVALENCES D'UC

JE PEUX ÊTRE ALLÉGÉ DANS LE CADRE DE MA FORMATION SI JE SUIS TITULAIRE D'UNE OU DES CERTIFICATIONS SUIVANTES :

Certification	UC1	UC2	UC3	UC4
BPJEPS « toutes spécialités »	Х	Х		
BPJEPS AGFF mention A « Activités gymniques acrobatiques »	Х	Х		
BPJEPS AGFF mention B « Activités gymniques d'expression »	Х	Х		
BPJEPS AGFF mention C	X	Х	Х	
BPJEPS AGFF mention D	X	Х	Х	Х
BPJEPS AF Option « Cours collectifs »	Х	Х	Х	
3 au moins des UC 1 à 4 du BPJEPS en 10 UC	Х	Х		
UC 5, 6 et 8 du BPJEPS AGFF mention C (10 UC)			Х	
UC 5, 6 et 8 du BPJEPS AGFF mention D (10 UC)			Х	
UC 5, 6 et 9 du BPJEPS AGFF mention C (10 UC)			Х	
UC 5, 6 et 9 du BPJEPS AGFF mention D (10 UC)			Х	
UC 5, 8 et 9 du BPJEPS AGFF mention D (10 UC)				Х
UC 6, 8 et 9 du BPJEPS AGFF mention D (10 UC)				Х
BEES des métiers de la forme	X	Х	Х	X
BEES expression gymnique et des disciplines associées	X	Х	Х	
BEES d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme	X	Х	Х	X
BEES haltérophilie, force athlétique, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien	X	Х	Х	Х
CQP ALS option AGEE	X			
BF moniteur ou assistant animateur national délivré par la FFHMFAC				X
BF 2 moniteur délivré par la FFHM				X
BF entraineur ou entraineur expert délivré par la FFHMFAC ou la FFHM				X
BF 3 entraineur délivré par la FFHM				X
BF « coach musculation fonctionnelle » délivrée par la FFHM			X	

Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « activités gymniques de la forme et de la force » mention D « haltère, musculation et forme sur plateau » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités de la forme » option « haltérophilie, musculation » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.



